

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CADILLAC	Fleetwood / modèle 6DF23	CH 0331 30

Constructeur CADILLAC MOTOR CAR DIVISION of G. M. Co., Detroit, Michigan (USA)  
 Identification sur la plaquette du constructeur = "Fleetwood 6DF23" et "CH 0331 30"  
devant le No du châssis = "6F23S9."  
 Plaquette constructeur dans le compartiment du moteur, à droite, à l'intérieur de l'aile  
 N° du châssis à gauche, derrière le pare-brise  
 Identification du moteur " 70 " à gauche, à l'avant latéralement sur la culasse, devant la première bougie (frappée par l'importateur)  
 Importateur principal GENERAL MOTORS SUISSE SA, 2501 Bienne  
 Véhicule homologué 6F23S99162514

Châssis

Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction mécanique avec assistance hydraulique  
 Transmission boîte automatique  
 Nombre de vitesses 3 Entraînement sur roues arrière  
 Frein de service hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne,  
assistance par dépression, sur toutes les roues,  
AV= soupape de dosage AR= limiteur  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne,  
sur les roues arrière  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur -  
 Contrôle 2 circuits par différence de pression

Carrosserie limousine

Nombre de portes 4 Indic. vitesse km/h  
 Ceintures sécurité SAE-J-4c Rétroviseurs intérieur / gauche / droite  
 Cale - Attelage -  
 Antivol verrouillage de la direction

Nombre de places 1 8 av. 3 centre 2 ar. 3

Dimensions

	intérieur	extérieur		
Longueur		6240	Empattements	3670
Largeur		1960	Essieu double	av. - ar. -
Hauteur		1480	Voie	av. 1568 ar. 1542
Porte à faux	lat.		Voies	av. - ar. -
	av.	1126		
	ar.	1444	Braquage α	g. 14600 d. 14600

Distance volant - vers l'avant du véhicule -

Moteur

Marque	CADILLAC	Type	V8-425 4bbl(S)
Construction	V	Temps	4
Carburant	B	Position	avant
Réfrigérissement	eau	Nombre cylindres	8
Alésage	102,68	Course	103,12
Cylindrée	6961	CV-impôt	35,45
Puissance en kW	132	à l/min	4000
SAE-net CV	180		
Bruit à proximité	85	dB/A à t/min	3000 *
Silencieux	2 = 480x290x140 mm	460 x ø 140 mm	
Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,2 % à 660 t/min		**)
Déparasitage	OCB, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1230	1000	2230
Charge utile	205	355	560
Poids total	1435	1355	2790
Garantie fabr.			2918
Dimens. pneus	HR 78 - 15	HR 78 - 15	(Variantes +)
Ply/bars	R / 1,8	R / 2,0	voir
Charge	1430	1500	remarques)
pour V max	varie selon la marque, minimum 173 km/h		
Jantes	6 JK x 15 acier		
Garantie poids remorquable avec frein			2201
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			-
Poids remorquable testé			2000
Vitesse maximale selon le constructeur			173 km/h
Vitesse maximale testée			- km/h
Charge garantie sur le toit			90 kg

Équipement	§) HR (E)	
Feux de route	HC (E)	
Feux de croisement	A (E) dans HC	
Feux de position	DOT(2)I(2)S(2)T79 GUIDE 6C	
Feux stop	DOT(2)I(2)S(2)T79 GUIDE 6C	
Clignoteurs	av IP 77 GUIDE 6C	ar voir feux rouges
Catadioptrés	av AV + AR	ar DOT A 78
Feux de gabarit	av	ar oui
Feux complémentaires		
Eclairage plaque	1/ séparé, au centre	
Essuie-glace	2/ balais avec <sup>mm</sup> sans lave-glace	
Avertisseurs	DELCO REMY A+C+D+F	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C A D I L L A C Fleetwood		
Homologation N°	CH	0331 30	
Carrosserie	limousine		
Places	total 8	avant 3	
Poids à vide	2230	Carburant B	
Charge utile	-	CV-impôt 35,45	
Poids total	2918	Cylindrée 6961	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, IA 3,08 = 75 dB/A.
- \*\* ) Mesure des gaz : conforme selon ECE-15; une marque d'homologation n'est pas exigée (LFEM No 40 902).
- + ) Variante de pneus : 215 SR 15 AV 1420 (2,0) AR 1490 (2,1) V-max. 180 km/h  
235/70 SR 15 1440 (2,2) 1490 (2,3) 180 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
- les feux de position d'origine sont débranchés; les feux de position A (E) dans HC (E) sont utilisés;
- les phares d'origine SEALED BEAM sont remplacés par des HR + HC (E);
- les feux rouges/stop/clignoteurs AR sont équipés d'ampoules de 18/5 watts; (un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celle d'origine);
- les feux de virages AV ainsi que le feu sur les montants de custode sont débranchés;
- le "Twilight Sentinel" est débranché;
- le feu de croisement automatique "Guidematic" est débranché;
- l'emblème de la marque (figurine entourée d'un anneau) peut être admis;
- la distance entre les clignoteurs AV et le bord du véhicule est admise selon décision du DFJP du 12.11.75.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 90 kg.

44

Lieu et date de l'homologation

Studen, 02.04.79

Service fédéral d'homologation